



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 62792

Texte de la question

M. François d'Aubert attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la restructuration du service public postal en Mayenne. Le directeur départemental de La Poste a en effet annoncé le 12 juin dernier, un « regroupement » de nombreux bureaux de poste, notamment en zone rurale. Le nouveau schéma d'organisation territorial prévoit de passer de 41 bureaux distributeurs, actuellement, à une vingtaine seulement en 2002. Cette réorganisation pose trois problèmes majeurs. D'abord, celui de l'aménagement du territoire pour les communes concernées. Ce sont souvent les services publics (perceptions, district EDF, services postaux) qui limitent le dépeuplement en zone économique, grâce à la densité de son réseau (17 000 points sur toute la France). Or, la loi du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public des postes et des télécommunications contient des dispositions relatives à sa mission d'aménagement du territoire. Autre problème : celui de la qualité du service public pour les usagers. Non seulement, les usagers en zone rurale devront aller plus loin pour leur courrier, mais l'avancée de l'heure limite de dépôt du courrier dégrade un peu plus le service public. Cette situation est en contradiction avec la volonté de conjuguer service public et service de proximité. Dernier problème : celui de l'emploi pour les postiers. Même si la direction affirme qu'il ne s'agit que d'un regroupement, la réorganisation postale met en cause à terme de nombreux emplois. Il lui demande donc s'il compte maintenir, abandonner ou retarder le nouveau schéma d'organisation de La Poste en Mayenne.

Texte de la réponse

En transposant la directive européenne du 15 décembre 1997 dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADT), la France a affirmé l'importance qu'elle attache au service universel postal comme élément de cohésion sociale et d'équité territoriale. Le contrat d'objectifs et de progrès signé entre l'Etat et La Poste conforte la mission de service public confiée à l'exploitant en lui fixant notamment l'objectif d'atteindre des niveaux de qualité de service élevés en fin de période. C'est dans ce cadre que La Poste recherche en permanence l'amélioration de ses organisations. Les mesures d'organisation de la distribution telles que celles adoptées en Mayenne sont précédées d'une concertation avec les élus concernés, les organisations syndicales et accompagnées de toute l'information nécessaire, notamment au sein de la commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT). Constituées majoritairement d'élus locaux, ces commissions sont tenues informées des projets d'évolution du réseau des points de contact susceptibles d'en modifier significativement la répartition ou les modalités de présence. Les réorganisations envisagées ne remettent pas en cause l'existence des bureaux de poste. Ces derniers continuent en effet d'offrir à leurs clients l'ensemble des prestations auxquelles ils sont accoutumés. Ces mesures envisagées permettent le regroupement de facteurs, avec pour conséquences des équipes plus importantes, des moyens de remplacement et des conditions de travail plus modernes. Elles ont également pour objet de rationaliser le traitement du courrier et d'accélérer son transport vers des unités de distribution moins dispersées, afin d'améliorer la qualité de service. Elles se traduisent également par des améliorations sensibles des conditions de travail des agents concernés et donnent aux chefs d'établissement les moyens de renforcer leur disponibilité aux guichets pour l'accueil et le conseil au public. Ils participent ainsi de manière plus active au développement

de La Poste et donc à la vie économique locale. Le projet de réorganisation des services du courrier en Mayenne est l'illustration de la mise en oeuvre des orientations stratégiques de La Poste, qui veut conforter ses missions d'intérêt général en renforçant la qualité de son offre de service tout en améliorant sa performance.

Données clés

Auteur : [M. François d'Aubert](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62792

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3637

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5236